



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

## **ARRETE N° 2024-055 DU 26 AVRIL 2024**

### **portant permission de voirie**

Pour travaux d'adduction à la fibre optique – 36 rue du Chériot 18110 PIGNY

Le Maire de PIGNY,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article 2212.2 et 2213.1;

Vu le Code de la Route et notamment son article R. 225 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise BERRY THD 39-41 avenue Jean Jaurès 18100 VIERZON en date du 25 avril 2024 qui souhaitent effectuer travaux d'adduction à la fibre optique – 36 rue du Chériot 18110 PIGNY

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise BERRY THD 39-41 avenue Jean Jaurès 18100 VIERZON nécessitant des travaux sur ouvrages existants.

**Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.**

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 22 juillet 2024 et pendant toute la durée des travaux, l'entreprise BERRY THD est autorisée à procéder à des travaux d'adduction à la fibre optique – 36 rue du Chériot 18110 PIGNY.

**ARTICLE 2 :** Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

**ARTICLE 3 :** Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

**ARTICLE 4 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié, livre I, huitième partie – signalisation temporaire). Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**ARTICLE 5 :** Le permissionnaire précisera au Maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

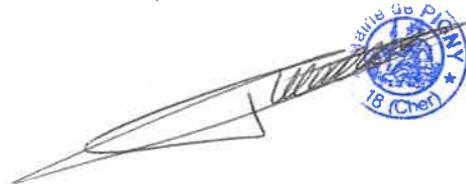
ARTICLE 6 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices... et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

ARTICLE 7 : Quel que soit le chantier, les employés de l'entreprise BERRY THD travaillant sur le chantier devront être en possession du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9 : M. le Directeur des routes du Conseil Départemental du Cher, M. le Lieutenant Colonel commandant du groupement de gendarmerie du CHER, M. le Maire de PIGNY, l'entreprise BERRY THD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Patrick RICHARD

Publié sur le site <https://pigny.fr> le 27/04/2024

# DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Adduction Client

## BENEFICIAIRE :

Nom : Berry THD  
Adresse : 39-41 avenue Jean Jaurès  
18100 VIERZON

Tel/Fax :

## DEMANDEUR :

Nom : Axione  
Adresse : 39-41 avenue Jean Jaurès  
18100 Vierzon

Mail : c.miniere@axione.fr

Tel : 07 64 41 37 35

## TRAVAUX :

Commune : 18110, PIGNY Quartier :

Rue : 36 RUE DU CHERIOT

Période d'exécution des travaux : entre le 22/07 et le 02/08/2024

Durée des travaux : 1 jours

Ci-joint plan de situation \*

Détail des travaux à réaliser : Reprise des fourreaux en sortie de Chambre DSP 18179\_048 avec tranchée trad sur acco de 32ml jusqu'au regard client.

Commune	Fourreaux	Type Pose	Type de Chambre	Adresse	Longueur
			L2T		
	2 PVC %%C45	Tranché trad Trottoir			
	2 PVC %%C45	Fonçages			
PIGNY	2 PVC %%C45	Tranché trad Accotement		36 RUE DU CHERIOT	32
			REG	PARCELLE ZC - 0111	

TOTAL

32

## AVIS DU GESTIONNAIRE DE VOIRIE

Gestionnaire :

Représentant :

A :

Avis favorable

Avis défavorable

Le : 26/04/2024

Cachet et Signature :

Le Maire,  
Patrick RICHARD

